



Edito

Sud a le plaisir de vous annoncer la naissance du journal à l'attention de toutes les factrices et de tous les facteurs. Son but, rétablir certaines vérités que nous avons toutes et tous lu dans ce merveilleux outil de propagande « FACTEURS », où tous les agents ont le sourire et semblent tellement heureux dans le monde idyllique de La Poste. On se prendrait presque pour Casimir au village dans les nuages !! Sa mission, on l'a accepté, est aussi de vous donner des tuyaux, comparer les expériences et ainsi vous donner les armes pour refuser les agissements de nos directions. Alors bonne lecture !!



Heures sup, semaines bleues et Cie

Avec ce 1er numéro, on va commencer par les semaines bleues. Quelle belle couleur choisie par notre direction pour nous faire avaler la (petite) pilule (bleue). N'empêche que ça fait déjà pas mal d'années qu'on se colle ce boulot supplémentaire, surtout l'été. Injuste vous avez dit !! A plus d'un titre. Déjà, ceux qui ont la chance d'avoir des congés en été passent en partie au travers. « Y zont qu'à faire des gosses s'ils veulent faire moins de semaines bleues !! » qu'y disait Roger...Sauf que c'est pas ça la solution. La solution c'est de les supprimer purement et simplement (pas les gosses, les semaines bleues). En plus, ce qui est très « drôle » dans l'affaire c'est que les bureaux sont autonomes quant à la gestion de ces semaines. Si on vous dit qu'un bureau de la DOTC Beauce Sologne vient juste de faire sa première semaine bleue depuis le début 2012, vous y croyez ?? Et bien loin d'eux l'envie de fanfaronner, mais la PPDC d'Ingré est l'heureuse gagnante !! J'en connais en lisant ces lignes



qui doivent être verts (encore une nouvelle couleur) et qui doivent se demander pourquoi eux sont rendus parfois à 6 voire plus. Posez la question à vos DE sur cet écart de traitement. On peut vous donner plusieurs pistes de réponses ; faire des économies sur le dos des agents, faire du zèle auprès de la DOTC etc... Dans tous les cas, le but est bien que tous nous fassions le moins de semaines bleues possibles.



Le point CHSCT

Concrètement, le passage en Société Anonyme n'a pas que du bon pour notre direction et les CHSCT font partie de ce côté obscur dont elle se serait bien passée.

Histoire d'enfoncer le clou, dorénavant c'est le Code du Travail qui dicte les règles et vous n'imaginez pas comme cela peut être dur pour nos DE d'accepter qu'ils ne seront plus les Maîtres du Monde en terme de Conditions de Travail, d'Hygiène et de Sécurité.

Spécifiquement, les membres de ce comité peuvent les obliger à faire des travaux, bloquer une réorganisation mal pensée, enquêter sur des conditions de travail difficiles. Mais tout ça se fait avec le concours indispensable de tous les agents du courrier, car vous êtes les premiers acteurs du changement.

Caricature est souvent faite de ces membres, des spécialistes, pas au courant du boulot, toujours en réunion etc... Leur rôle est tout autre et grâce à leurs heures de délégation ils sont en mesure de venir dans vos bureaux pour échanger sur tous les problèmes rencontrés. Alors n'hésitez pas à les interpeler, leurs coordonnées doivent être affichées dans chaque bureau.

Tout ceci pour dire que nous sommes une épine dans le pied de la direction et que vous, facteurs et factrices, devez vous saisir de cette instance pour apporter toutes les améliorations possibles à votre vie au travail. Dans les futurs numéros, nous vous expliquerons certaines spécificités qui pourront servir à tous/tes au quotidien.

C'est arrivé près de chez vous

-Les agents d'Orléans, très majoritairement en grève, ont réussi à faire plier la DOTC Beauce-Sologne en obtenant le gel de l'ensemble des réorganisations de l'établissement. Ces réorganisations prévoyaient le démontage de 9 tournées et d'une équipe entière, elles étaient donc synonymes de suppressions d'emplois, de dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public, alors que l'augmentation des points de remise est très forte sur Orléans. La présentation de diagnostics individuels fantaisistes a mis le feu aux poudres (30 minutes pour préparer une tournée, 1 mi-

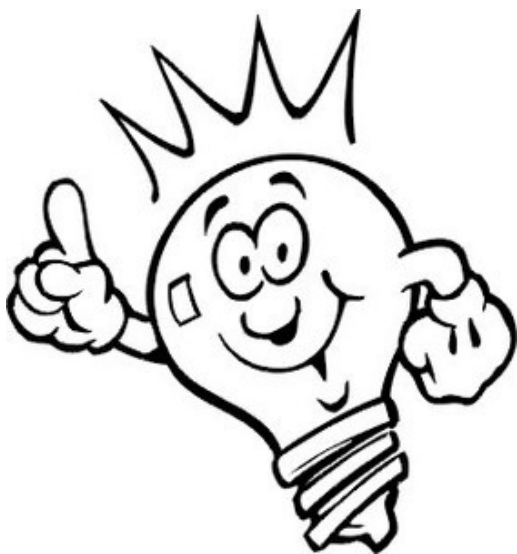
nute pour prendre en charge la sécable, 5 pour la prise en charge des OS...). La DOTC, autiste et dans le déni total d'une souffrance au travail bien réelle, persistait à vouloir passer en force ces réorganisations, alors que le PDG Bailly et le directeur Général Georges Lefèbvre avaient annoncé le gel des réorganisations suite aux derniers suicides dans l'entreprise. Cette victoire est la preuve que tous/tes uni-es, nous sommes plus fort-es.



-une invitation obligatoire aux groupes de travail du grand dialogue... vous avez bien lu, quoi de mieux pour mettre les agents à l'aise! Le DE d'Orléans Université n'est pas à cela près lorsqu'il s'agit de faire du zèle, il aura suffit d'un tract de la section locale pour que cette convocation déguisée redevienne volontaire, comme quoi il suffit de peu de chose pour faire changer d'avis son DE préféré.



Professeur BRH: le report des congés annuels



La grande mode de nos DE, c'est de dire « Fin Décembre, vous ne devez plus avoir que 6 jours de CA à prendre !! »

Encore des mensonges, encore Hors-la-loi !!

Leur motivation est de vous faire écouler un maximum de jours pour diminuer ce qu'ils/elles appellent la dette sociale.

Rétablissons la vérité : Comme le BRH correspondant est assez rébarbatif à lire, nous vous donnons le petit extrait important : BRH du 10 Mars 1986, page 224, pa-

ragraphe 4221 : «*Tout agent.....peut en disposer (les congés annuels restant au 31 Décembre) du 1er Janvier au 30 Avril inclus, dans la limite de deux fois ses obligations hebdomadaires de travail .*»

Ça veut bien dire ce que ça veut dire, faut pas avoir Bac+12 pour comprendre que 2x6j font justement 12 j à fin Décembre, et même 15j avec les Repos Exceptionnels. Donc, Messieurs et Mesdames les DE, on arrête tout de suite de faire le forcing auprès des agents, surtout s'ils/elles n'ont pas envie ou pas besoin de prendre des jours de congés.

Sinon BRH!!(Balayage Rotatif des Hors-la-loi).

Si on veut aller encore plus loin(c'est mon côté prof), d'après une jurisprudence de la Cour Européenne, un fonctionnaire en arrêt maladie génère des CA



(et oui...) et un salarié peut reporter et prendre des CA après un arrêt maladie, CA qu'il aura généré avant cet ATM. Ai-je été clair ??

Quand le canard s'appelle Robert

A La Poste, on est les champions du jargon mais d'abréviation à aberration il n'y a qu'un pas. Nos patrons oublient souvent qu'on est des gens de lettre et, une chance, votre canard a fait postalement correct en deuxième langue...

Il ne faut pas dire:

- j'vais encore pas manger à l'heure ce midi mais: « je suis heureux/se que le trafic ne soit pas tant en baisse »
- dites nous ce dont vous avez besoin on vous apprendra à vous en passer mais: « Grand Dialogue »
- travailleur/euse précaire exploité-e mais: « personne bénéficiant d'un contrat aidé »
- site en réorganisation mais: « site expérimental »

Ca y est prêt pour aller vous illustrer dans les hautes sphères, vous gargariser à la DOTC?

La phrase lumineuse de notre direction

Je cite : « *Ce qui engendre de la souffrance au travail pour les agents, ce ne sont pas les réorganisations mais c'est le fait de savoir que le trafic est en baisse comme notre chiffre d'affaire.* » Mme Musset, avril 2012 DOTC Beauce Sologne. Tout de même rendons à Brutus ce qui est à César!

Mme Musset, demandez aux familles de celles et ceux qui ont mis fin à leurs jours, j'ai comme l'impression qu'il y avait autre chose.....



POUR NOUS CONTACTER :

Pour une info, pour de l'aide, pour nous proposer un article ...ou plus si affinité

12 Cité Saint Marc - 45000 Orléans

Tél. : 02 38 83 72 39 - Fax : 02 38 61 51 08

mail : sudloiret@wanadoo.fr